



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Langues étrangères appliquées

de l'Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3MA150009305

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paul-Valéry Montpellier 3.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

La liste des codiplômations réellement mises en place parmi les multiples accords internationaux mentionnés dans le dossier n'étant pas explicitement fournie, il n'est pas possible de donner ici plus de précisions.

Présentation de la mention

La mention de master *Langues étrangères appliquées* (LEA) est une formation professionnalisante qui vise à préparer des étudiants essentiellement issus de licences LEA à des carrières à la fois dans le domaine du commerce international et dans celui de la traduction. Ces deux orientations se retrouvent dans deux spécialités parallèles : *Négociation de projets internationaux* et *Traduction*. La mention accueille une moyenne de 160 étudiants en première année de master (M1) et de 110 en seconde année de master (M2) et offre un choix de neuf langues étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, portugais et russe. Elle repose sur une combinaison d'enseignements à dominante linguistique et d'autres cours de matières dites d'application qui varient en fonction de la spécialité.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la formation sont, au niveau mention, formulés de manière relativement vague. Compte tenu des orientations très différentes des spécialités et de leur structure tubulaire, ils concernent essentiellement la transmission de compétences linguistiques, interculturelles et pré-professionnelles générales. Les deux spécialités ont en effet une architecture propre réduisant la dimension « mention » du dossier à un minimum et posant du même coup, la question de l'existence d'un tronc commun. Si le dossier fait état de mutualisations, celles-ci concernent pour les langues à petits effectifs les deux années de master et les deux spécialités, ce qui ne permet pas vraiment le ciblage attendu des contenus sur les domaines professionnels visés. La question des compétences additionnelles et transversales tend à être confondue avec les compétences professionnelles au sens strict, voire avec les compétences visées par la mention elle-même ce qui ne simplifie pas la lecture du dossier. Dans les deux spécialités, les enseignements se concentrent sur les trois premiers semestres de formation, tandis que le dernier est réservé à un stage long en entreprise. Le dossier mentionne à plusieurs reprises la possibilité d'un stage facultatif dès le M1, mais sans en expliciter davantage les conditions.

Le dossier est muet sur le positionnement de la mention dans l'offre de formation de l'établissement. Si elle est la seule mention relevant du domaine des Langues étrangères appliquées, la question de son articulation avec les parcours professionnels proposés par certaines spécialités de la mention *Langues, littératures et cultures étrangères et régionales*, en particulier pour les langues à effectifs réduits (chinois, grec moderne), est posée. Tout comme celle de son articulation, à tout le moins pour la spécialité NPI, avec la mention correspondante de l'Université de Perpignan. L'adossement à la recherche ne repose que sur le rattachement, statutaire, des enseignants-chercheurs à des unités de recherche, sans que la formation n'intègre d'activités de recherche proprement dites. On ne sait pas, en particulier, quelle place occupe, pour la spécialité *Traduction*, les recherches en théorie de la traduction et/ou ingénierie linguistique dans les équipes en question. L'adossement aux milieux professionnels est plus satisfaisant, avec un accent clairement mis sur l'environnement local et régional avec des facilités pour les stages, des conférences et la présence, encore timide, de professionnels dans l'équipe pédagogique. L'intégration d'une dimension internationale, relativement large sur le papier, est difficile à appréhender dans les faits : il est question d'échanges au troisième semestre (S3), débouchant sur des codiplômations, existantes ou en projet, mais sans détails sur les établissements effectivement concernés et les modalités concrètes de ces dernières.

La mention est clairement attractive, avec des effectifs en hausse quasi constante : les effectifs de M1 varient, sur la période concernée par le bilan, entre 134 et 190 et ceux de M2 entre 94 et 127. 40 % des effectifs sont dits venir de l'étranger. L'attractivité nationale, censée expliquer les 50 % d'étudiants français extérieurs à Montpellier 3, ne fait pas l'objet d'une élucidation spécifique. Le taux de réussite de 90 % sur les deux années, même s'il n'y a pas de passage automatique de M1 en M2, est satisfaisant. Concernant le devenir des étudiants, les chiffres fournis par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) ne concernent, en détails, que la promotion 2009-2010, et sont satisfaisants (78,8 % d'emplois à deux ans, avec 80 % en CDI et dans les secteurs visés par la formation). Il est toutefois difficile d'aller plus loin dans l'analyse avec des données lacunaires.

L'équipe pédagogique regroupe en très grande majorité des enseignants-chercheurs linguistes des sections 11 à 15 du CNU, associés, pour les matières d'applications, à des juristes, des économistes et des spécialistes de sciences de gestion. La part des intervenants professionnels est étonnamment faible pour une formation de ce type. La mention affirme disposer désormais d'un conseil de perfectionnement avec des représentants des différentes matières, mais sans faire état de la présence, pourtant attendue dans un tel organe, de professionnels ou d'anciens diplômés. Les recommandations de l'AERES lors de la précédente évaluation ont été, dans la mesure du possible, intégrées. La difficulté de l'évaluation de la mention réside néanmoins, dans la maigreur du dossier à ce niveau et à un abus de la fonction copier-coller qui déroute le lecteur : les mêmes informations se retrouvent à tous les niveaux (mention et chacune des deux spécialités) si bien qu'il est difficile d'en apprécier la portée.

- Points forts :

- Choix de langues varié.
- Une certaine attractivité.

- Points faibles :

- Dimension « mention » réduite à une juxtaposition de deux spécialités tubulaires.
- Dossier lacunaire, laissant trop de détails dans l'ombre et faisant un usage trop systématique du copier-coller à tous les niveaux.
- Part des professionnels dans les enseignements trop faible.
- Mutualisations pédagogiquement dangereuses pour les langues à faible effectif.



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait tout d'abord de revoir l'architecture globale pour rendre la dimension « mention » plus immédiatement lisible et explicite et gommer l'impression d'amalgame entre deux spécialités autonomes qui prévaut aujourd'hui. La dimension professionnelle gagnerait aussi à être développée, surtout avec un recours plus large à des intervenants professionnels. La question des langues à faibles effectifs devrait être repensée, afin de garantir le même degré de professionnalisation à tous les étudiants, indépendamment de leur combinaison de langues.



Evaluation par spécialité

Traduction

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Même remarque que précédemment.

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Traduction* vise à former des traducteurs professionnels travaillant dans deux langues étrangères, parmi les neuf proposées pour toute la mention (une seule langue, toutefois, dans le cas du chinois ou du grec moderne). Elle est organisée en trois semestres d'enseignement associant cours de traduction proprement dits et enseignements visant à couvrir les besoins autres de la profession, suivis d'un semestre de stage. Elle accueille des effectifs variant entre 34 à 84 en M1 et 24 à 45 en M2.

- Appréciation :

Les trois semestres de cours présentent une organisation parallèle avec des cours de traduction à partir de et vers les deux langues retenues : on peut s'interroger ici sur la dénomination universitaire et non professionnelle de ces cours (« thème » et « version ») et sur la pertinence de la traduction vers la langue C qui n'est normalement pas pratiquée sur le marché professionnel. A ce premier bloc, s'ajoutent des cours concernant tous les aspects du milieu dans lequel évolue le traducteur professionnel (aspects juridiques, financiers, informatiques, etc.). La volonté affichée de couvrir une large gamme de secteurs thématiques et de formes de traduction (y compris audio-visuelle) pose la question du degré de technicité atteint, *in fine*, dans chacun d'entre eux. Le semestre 4 (S4) est entièrement consacré à un stage en entreprise. Les informations concernant l'attractivité extérieure de la formation et le devenir des diplômés étant un copier-coller des informations fournies au niveau mention et pour l'autre spécialité, elles sont inexploitable. L'équipe pédagogique regroupe essentiellement des enseignants-chercheurs linguistes des sections 11 à 15 du Conseil national des universités auxquels s'ajoutent sept professionnels sans que les volumes horaires qui leur sont confiés ne soient précisés. Les autres données concernant le pilotage sont également reprises telles quelles des autres parties du dossier.

- Points forts :

- Large gamme de langues offertes.
- Présence de professionnels du secteur dans l'équipe.

- Points faibles :

- Prédominance d'une perspective universitaire dans la conception de la spécialité au détriment d'une articulation avec les attentes du secteur professionnel visé.
- Déséquilibre dans la répartition des matières.
- Répartition entre les langues non précisée.



- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité pourrait bénéficier d'une redéfinition de ses objectifs en partant de l'organisation du monde professionnel visé pour aboutir à une mise en œuvre en matière de compétences, par exemple en visant une labellisation de type *European master of translation*. Il conviendrait ainsi de renforcer en M1 la part dévolue aux compétences technologiques du traducteur (actuellement concentrée en M2). La lisibilité de la formation gagnerait enfin à donner des renseignements précis sur la répartition entre les langues et l'insertion des anciens diplômés.



Négociation de projets internationaux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Même remarque que précédemment.

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Négociations de projets internationaux*, qui accueille une moyenne de 110 étudiants en M1 et de 75 étudiants en M2, vise à former des étudiants titulaires d'une licence LEA pour occuper des postes de cadres internationaux. Elle est proposée dans les neuf langues listées dans le rapport mention (cf. *supra*) et organisée autour d'une langue majeure et d'une langue mineure associée à une large gamme de matières d'application. Les trois premiers semestres d'enseignement sont suivis d'un stage en entreprise.

- Appréciation :

L'organisation de la spécialité, tout comme la définition des compétences visées, ne permettent pas de comprendre, de façon satisfaisante, les objectifs poursuivis, ni du secteur d'activité concrètement visé. Aux cours de langues proprement dits, s'ajoutent des cours de matières d'application à choisir parmi une liste d'enseignements présentés comme relevant de l'administration économique et sociale (AES). La large gamme de matières ainsi visée pose la question du degré de spécialisation finalement atteint par les diplômés. La question des échanges internationaux et des potentielles codiplômations est traitée de façon théorique ne permettant pas de comprendre comment ceux-ci s'intègrent concrètement dans les parcours de formation individuel. Il est d'ailleurs curieux que la formation en alternance soit écartée de façon aussi rapide alors que des conditions d'accès à cette dernière peuvent être définies pour assurer une expérience internationale en amont. Les informations concernant l'attractivité extérieure de la formation et le devenir des diplômés étant un copier-coller des informations fournies au niveau mention et pour l'autre spécialité, elles sont inexploitable. L'équipe pédagogique regroupe essentiellement des enseignants-chercheurs linguistes des sections 11 à 15 du CNU auxquels s'ajoutent quelques professionnels, en nombre étonnamment réduit pour une formation professionnelle, sans que les volumes horaires qui leur sont confiés ne soient d'ailleurs précisés. Les autres données concernant le pilotage sont également reprises telles quelles des autres parties du dossier.

- Points forts :

- Large gamme de langues proposée.
- Stage long en M2.

- Points faibles :

- Objectifs de la formation flous et trop larges.
- Dimension professionnelle trop réduite.
- Enseignements d'AES trop vastes et peu approfondis.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de commencer par redéfinir les objectifs de la formation, en particulier en termes de domaines professionnels visés : c'est d'eux que devrait dépendre le choix des matières d'application et non pas d'une liste de cours théoriques proposés par l'AES. La dimension professionnelle est relativement réduite, en particulier la part des professionnels impliqués dans l'équipe pédagogique.



Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

MONTPELLIER, le 25 juin 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet
Directeur des études et de la scolarité
matthieu.gayet@univ-montp3.fr
04671420234

Anne Fraïsse
Présidente de l'université Paul-Valéry
Montpellier 3
A
Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formation et
diplôme de l'AERES

Objet : Observations sur l'évaluation du master mention :
Langues étrangères appliquées

V/Réf. : Demande n° S3MA 150009305

Monsieur le directeur,

Nous avons pris connaissance de votre rapport sur la mention de master LEA et nous prenons acte de l'avis réservé que vous émettez sur notre formation. Nous prenons note également de vos recommandations. Nous apporterons cependant quelques précisions sur les points abordés.

Appréciation globale

Les objectifs de la formation sont, au niveau mention, formulés de manière relativement vague. (p. 2)

Le dossier indique au contraire de façon claire la volonté délibérée et conforme aux attentes des chefs d'entreprises et responsables d'organismes avec lesquels nous travaillons de ne pas restreindre et limiter les possibilités d'insertion de nos étudiants. C'est une formation volontairement spécialisée, non en termes de profils de poste, mais de compétences transversales que nous offrons.

Les deux spécialités ont en effet une architecture propre réduisant la dimension « mention » du dossier à un minimum et posant du même coup, la question de l'existence d'un tronc commun. (p. 2)

La question d'un tronc commun ne se pose pas dans la mesure où la seule raison d'être de l'organisation adoptée (mention / spécialités) est de se conformer aux instructions du ministère. Les deux spécialités, vu leurs effectifs respectifs et leurs différences, ne peuvent offrir de tronc commun sans nuire à la cohérence et la spécialisation de chacune. Les « tronc communs » qui existent de facto, sont ceux imposés, certaines années, dans certaines langues, par les mutualisations, dont nous nous efforçons précisément de compenser les conséquences.

Par ailleurs, cette maquette à l'architecture « tubulaire » a été validée par le ministère lors de la précédente campagne d'habilitation.

Si le dossier fait état de mutualisations, celles-ci concernent pour les langues à petits effectifs les deux années de master et les deux spécialités, ce qui ne permet pas vraiment le ciblage attendu des contenus sur les domaines professionnels visés. (p. 2)

C'est effectivement un vrai problème, comme nous le mentionnons à plusieurs reprises dans le dossier. Il nous a fallu choisir : soit une offre de langue variée (ce que le rapport mentionne comme un point fort), avec la nécessité de procéder à diverses mutualisations, que nous comprenons que le rapport estime « pédagogiquement dangereuses », mais qui sont néanmoins clairement expliquées aux étudiants en amont et compensées par l'attention individuelle apportée par les enseignants à leurs étudiants ; soit un master limité à deux ou trois langues, comme c'est le cas pour certaines

formations de notre environnement régional par rapport auxquelles nous affirmons ainsi notre spécificité. Nous avons fait le choix d'offrir un large éventail de langues, ce qui permet entre autres à des étudiants ayant choisi des couples de langues incluant une langue à petits effectifs de trouver une formation.

La question des compétences additionnelles et transversales tend à être confondue avec les compétences professionnelles au sens strict, voire avec les compétences visées par la mention elle-même ce qui ne simplifie pas la lecture du dossier. (p. 2)

Ces compétences ne sont pas confondues, le choix est de faire des compétences transversales une des composantes principales des compétences professionnelles, ce qui correspond aux attentes du ministère et offre aux étudiants une formation polyvalente qui facilitera leur intégration professionnelle et l'évolution de leur carrière.

Le dossier mentionne à plusieurs reprises la possibilité d'un stage facultatif dès le M1. (p. 2)

Le dossier indique que le stage n'est facultatif en M1 que pour la spécialité Négociation. Il est indiqué qu'il est obligatoire en spécialité Traduction.

Si elle est la seule mention relevant du domaine des Langues étrangères appliquées, la question de son articulation avec les parcours professionnels proposés par certaines spécialités de la mention Langues, littératures et cultures étrangères et régionales, en particulier pour les langues à effectifs réduits (chinois, grec moderne), est posée. Tout comme celle de son articulation, à tout le moins pour la spécialité NPI, avec la mention correspondante de l'Université de Perpignan. (p. 2)

Le dossier d'établissement fait apparaître qu'il n'existe qu'une seule mention de Master LEA, celle dont il est question dans le rapport est la seule. Elle n'a pas à être articulée avec les parcours professionnels proposés par la mention LLCER en raison de leurs différences en termes d'orientation et de formation des étudiants (2 langues et matières d'application pour le LEA, ce qui n'est pas le cas en LLCER).

Par ailleurs, le chinois n'est pas une langue à effectif réduit. C'est désormais la deuxième langue du master, sur neuf, après l'anglais.

L'adossement à la recherche ne repose que sur le rattachement, statutaire, des enseignants-chercheurs à des unités de recherche, sans que la formation n'intègre d'activités de recherche proprement dites. On ne sait pas, en particulier, quelle place occupe, pour la spécialité Traduction, les recherches en théorie de la traduction et/ou ingénierie linguistique dans les équipes en question. (p. 2)

La mention LEA est à visée professionnalisante. Les enseignants qui y participent sont tous rattachés à des équipes de recherche, mais la recherche appliquée au LEA n'a pas émergé en tant que voie de recherche organisée, ce qui est un cas à peu près général dans les universités françaises. En revanche, nous avons prévu à partir de l'an prochain des journées d'étude LEA où seront invités des spécialistes pour faire régulièrement le point sur la réflexion concernant le LEA au niveau national.

Par ailleurs, les étudiants qui se sentent attirés par la recherche peuvent ensuite s'orienter vers une thèse. À l'heure actuelle, deux anciennes étudiantes de la spécialité Traduction sont inscrites en thèse de traductologie dans notre établissement, sous la codirection de la responsable du niveau M2 de la spécialité Traduction, tout en continuant d'exercer en tant que traductrices professionnelles.

Est joint à cette réponse, à titre d'exemple, le dossier de recherche d'une des responsables de la spécialité Traduction. Ces informations figurent dans le dossier d'autoévaluation des équipes de recherche.

« Sur le papier », « 40 % des effectifs sont dits venir de l'étranger », « L'attractivité nationale, censée expliquer » ; « La mention affirme disposer », etc.

L'équipe pédagogique s'est émue des termes utilisés qui semblent mettre en doute la véracité des informations données dans le dossier et qui sont pour la plupart fournies par les différents services de l'université.

Il est question d'échanges au troisième semestre (S3), débouchant sur des codiplômations, existantes ou en projet, mais sans détails sur les établissements effectivement concernés et les modalités concrètes de ces dernières. (p. 2)

La liste détaillée des établissements effectivement concernés figure à plusieurs reprises dans le dossier (pp. 1, 4, 9, 15). En annexe à cette réponse, figurent les modalités de mise en œuvre telles qu'elles sont précisées dans les différents accords spécifiques signés ou en projet.

La mention est clairement attractive. (p. 2)

Pourquoi alors indiquer comme un des rares points forts « une certaine attractivité », ce qui, aux yeux de l'équipe pédagogique, n'est pas identique à « clairement attractive ». De façon générale, le rapport est muet sur les différents points forts du master et ne mentionne que très discrètement les éléments positifs soulignés par le dossier et mis en avant par les étudiants eux-mêmes dans l'évaluation des enseignements (pluridisciplinarité, couplages rares de langues, caractère concret et immédiatement transférable de la formation, recrutement international, débouchés réels en France et à l'international), ainsi que la mise en place systématique des recommandations du précédent rapport (bureau des stages, simplification des maquettes, critères de sélection renforcés, compétences transversales).

Il est toutefois difficile d'aller plus loin dans l'analyse avec des données lacunaires. (p. 2)

Les données communiquées (effectifs, indicateurs d'insertion professionnelle, etc.) sont celles que notre administration nous a fournies. Les informations les plus récentes concernant le devenir des étudiants n'ont pas encore été traitées par l'Observatoire de la Vie Étudiante, d'où leur absence dans le dossier. Les informations indiquent, pour tous les étudiants ayant accepté de répondre à l'enquête d'insertion, la dénomination de l'emploi, la nature de l'emploi, le type d'employeur, le niveau d'emploi, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le temps de travail, le département de l'emploi, le revenu mensuel net et moyen et l'adéquation entre les études et l'emploi actuel.

À titre de complément, nous joignons à ce document les réponses personnalisées de nos anciens étudiants que nous consultons individuellement à propos leur insertion, réponses que par crainte de lasser, nous n'avons pas jointes au dossier.

La difficulté de l'évaluation de la mention réside néanmoins, dans la maigreur du dossier à ce niveau et à un abus de la fonction copier-coller qui déroute le lecteur. (p. 2)

Au-delà du choix de termes peu courtois (« maigreur », « abus »), qui ne font pas honneur au travail fourni par l'équipe pédagogique, le dossier ne peut que par abus de langage être qualifié de maigre et l'utilisation du copier-coller vient de sa structure même qui requiert de répondre d'abord au niveau de la mention, puis des spécialités. Or, cette structuration amène naturellement à des répétitions, d'où l'utilisation du copier-coller, technique que l'auteur du rapport utilise naturellement lui-même dans son propre document.

Part des professionnels dans les enseignements trop faible. (p. 2)

Oui, il s'agit effectivement d'un vrai problème, mais il ne concerne qu'une des deux spécialités et le dossier en donnait de façon détaillée les raisons et expliquait les solutions mises en place pour pallier ce manque (notamment un partenariat avec la Chambre de Commerce Internationale de la région). Par ailleurs, depuis la rédaction du dossier, d'autres contacts ont été noués avec les pépinières et incubateurs d'entreprises de la région dont nous attendons beaucoup sur ce plan : Alter'incub, Réalis, Languedoc-Roussillon Incubation (LRI), SATT AXLR, BIC-Capoméga et l'Agglomération de Montpellier avec le programme « Montpellier unlimited ». Figurent en annexe de cette réponse la liste des actions menées en partenariat pour la première année avec la CCI, liste non disponible au moment de la rédaction du dossier, ainsi que la synthèse de l'enquête de satisfaction menée auprès des étudiants.

La question des langues à faibles effectifs devrait être repensée, afin de garantir le même degré de professionnalisation à tous les étudiants, indépendamment de leur combinaison de langues. (p. 3)

La question des langues à faibles effectifs a été soigneusement pensée par la direction de l'établissement, en commun avec les responsables de l'UFR de langues et des différentes formations, et elle est réévaluée régulièrement. C'est un choix politique, humain et pédagogique qui a un coût, financier, certes, mais aussi comme le souligne justement le rapport, pédagogique. Ce

coût est assumé par l'établissement, l'équipe pédagogique et les étudiants en raison des nombreux aspects positifs soulignés dans le dossier.

Spécialité Traduction

On peut s'interroger ici sur la dénomination universitaire et non professionnelle de ces cours (« thème » et « version »)... (p. 4)

Ces termes ont été effectivement utilisés une fois dans le dossier, mais dans l'ensemble du dossier et sur les maquettes jointes, c'est une autre appellation qui est utilisée : « traduction en langue française », « traduction en langue étrangère ». Il est d'ailleurs prévu dans la maquette de la prochaine habilitation que les intitulés soient changés en : « traduction à partir du français » et « traduction vers le français ».

Au-delà de leur appellation, ces cours ont de toute façon à la fois la dimension professionnalisante qu'il convient de mettre en place dans un master professionnalisant, et la dimension universitaire qu'il convient de mettre en place dans une université.

...et sur la pertinence de la traduction vers la langue C qui n'est normalement pas pratiquée sur le marché professionnel. (p. 4)

C'est exact, bien sûr. Toutefois, les exercices de traduction en langue C permettent :

1. de traduire vers leur propre langue aux nombreux étudiants non francophones
2. d'acquérir des connaissances plus approfondies de la langue étrangère pour les étudiants francophones
3. de se préparer, comme le dossier l'indique, à d'autres orientations professionnelles que la traduction stricto sensu

La volonté affichée de couvrir une large gamme de secteurs thématiques et de formes de traduction (y compris audio-visuelle) pose la question du degré de technicité atteint, in fine, dans chacun d'entre eux. (p. 4)

Le degré nécessaire de technicité est atteint par :

1. la présence étoffée de professionnels dans l'équipe pédagogique pour les cours transversaux : 72h / 156h en M1, 104h / 156h en M2, à quoi s'ajoute le fait que bon nombre des universitaires de l'équipe sont par ailleurs des professionnels de la traduction (les CV n'étaient pas demandés pour le dossier).
2. la spécialisation en M2 sur des domaines spécifiques correspondant au champ d'insertion régional : médical, pharmaceutique, publicité, audio-visuel et juridique.
3. le stage de 6 mois en M2 que les étudiants effectuent dans un domaine spécifique.

Plus encore, le choix de l'ouverture constitue une réponse au nombre important d'étudiants que nous accueillons en M1, nombre justifié par notre respect scrupuleux de la législation française qui interdit la sélection à l'entrée du M1 pour les étudiants issus d'une licence 3 dans la même filière. Nous accueillons donc un public hétérogène et nombreux, auquel nous offrons en plus du degré de technicité mentionné précédemment une ouverture sur de nombreux secteurs afin qu'ils puissent découvrir celui dans lequel ils souhaiteront par la suite se spécialiser.

Déséquilibre dans la répartition des matières. (p. 4)

Les enseignements décrits dans le dossier offrent un ensemble harmonieux et équilibré, sur le plan des contenus comme des volumes horaires, comprenant de la traduction, de la méthodologie, des outils informatiques, de l'initiation aux métiers de la traduction, de l'ouverture à des métiers proches, tels la rédaction professionnelle et technique, la relecture, etc.

Répartition entre les langues non précisée. (p. 4)

L'équipe pédagogique n'a pas saisi le sens de la remarque.

La spécialité pourrait bénéficier d'une redéfinition de ses objectifs en partant de l'organisation du monde professionnel visé pour aboutir à une mise en œuvre en matière de compétences, par exemple en visant une labellisation de type European master of translation. (p. 5)

C'est effectivement une excellente suggestion dont nous allons tenir compte.

Il conviendrait ainsi de renforcer en M1 la part dévolue aux compétences technologiques du traducteur (actuellement concentrée en M2). (p. 5)

Ces compétences sont harmonieusement réparties, de façon graduelle et cohérente, sur les trois semestres : en M1, S1 (« informatique et bureautique »), en M1, S2 (« recherche documentaire, outils et ressources »), et deux cours en M2, S1, « traduction assistée par ordinateur » et « localisation ». S'ajoute à cela le cours de Terminologie, qui requiert l'usage de logiciels de gestion de terminologie.

Là encore, la progressivité est, pour une part, une réponse au nombre : nous n'avons pas les moyens d'acheter 70 licences TRADOS annuelles en M1. Par ailleurs, dans le cadre de la formation permanente à laquelle s'astreint l'équipe pédagogique, l'ensemble des collègues a été formé aux outils de TAO.

Spécialité Négociation

L'organisation de la spécialité, tout comme la définition des compétences visées, ne permettent pas de comprendre, de façon satisfaisante, les objectifs poursuivis, ni du secteur d'activité concrètement visé. (p. 6)

L'organisation de la spécialité est particulièrement simple et claire :

Pour chaque langue, au niveau M1, deux cours de langue, l'un ciblé sur la communication en contexte professionnel et l'autre sur la pratique de l'interculturalité en contexte professionnel, complétés par quatre cours par semestre en matières d'application, le premier semestre à dominante « économie internationale », le second « entreprise ».

Au niveau M2, pour chaque langue, deux cours de langue, l'un de stratégie de la communication, l'autre de pratique de la négociation, complétés par deux cours en matières d'application.

Cette organisation correspond aux objectifs indiqués précédemment, que nous rappelons ici par un copier-coller : « C'est une formation volontairement spécialisée, non en termes de profils de poste, mais de compétences transversales que nous offrons », formation qui vise la polyvalence et l'adaptabilité. Ces enseignements permettent à nos étudiants d'intégrer l'ensemble des secteurs d'activité que nous visons, comme le démontre les courriels d'anciens étudiants que nous joignons à cette réponse : départements « international » dans des entreprises françaises (en France ou délocalisées) ou dans des entreprises étrangères établies en France, mais aussi organisations internationales, organisations non-gouvernementales et associations. Les chiffres joints au dossier montraient des taux d'insertion pour le moins satisfaisants dans les domaines visés par les étudiants.

La large gamme de matières ainsi visée pose la question du degré de spécialisation finalement atteint par les diplômés. (p. 6)

Cette large gamme est un atout et permet à notre Master d'offrir d'autres débouchés que le secteur « affaires et commerce » que propose la plupart des départements LEA. Comme le rappellent régulièrement les chefs d'entreprises avec lesquels nous sommes en contact, c'est la polyvalence et l'adaptabilité de nos diplômés qu'ils apprécient ; ils préfèrent leur apporter eux-mêmes en quelques semaines la spécialisation dont ils ont besoin.

La question des échanges internationaux et des potentielles codiplômations est traitée de façon théorique ne permettant pas de comprendre comment ceux-ci s'intègrent concrètement dans les parcours de formation individuel. (p. 6)

Nous joignons à cette réponse les accords spécifiques de codiplômations où les modalités pratiques sont détaillées.

Il est d'ailleurs curieux que la formation en alternance soit écartée de façon aussi rapide alors que des conditions d'accès à cette dernière peuvent être définies pour assurer une expérience internationale en amont. (p. 6)

Comme indiqué dans le dossier, la possibilité de formation en alternance, loin d'être écartée de façon rapide, a été soigneusement étudiée avec les services compétents de notre université (Sufco, Scuiio). Ce sont les modalités concrètes de réalisation des stages (complexité des emplois du temps générée par la présence de neuf langues et des cours en matière d'application et majorité des stages effectuée à l'étranger) qui rend l'alternance impossible à mettre en place.

Quelques professionnels, en nombre étonnamment réduit pour une formation professionnelle. (p. 6)
Le dossier soulignait lui-même ce problème, en donnait les raisons et détaillait les mesures prises pour tenter d'inverser le phénomène. Il est dommage que le rapport se contente de rappeler un problème souligné par l'équipe pédagogique sans commenter les solutions envisagées et qu'au titre des recommandations, il soit seulement indiqué que « La dimension professionnelle est relativement réduite, en particulier la part des professionnels impliqués dans l'équipe pédagogique. »

Il conviendrait de commencer par redéfinir les objectifs de la formation, en particulier en termes de domaines professionnels visés : c'est d'eux que devrait dépendre le choix des matières d'application et non pas d'une liste de cours théoriques proposés par l'AES. (p. 6)

Comme indiqué précédemment, ces objectifs sont clairs, mûrement réfléchis et adaptés aux projets professionnels exprimés par nos étudiants et à la situation régionale ; les cours d'AES ont été définis et adaptés au fil des années en fonction de ces objectifs.

Nous espérons que ces réponses permettront de préciser et nuancer certaines remarques du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fraïsse', written in a cursive style.

Anne Fraïsse